

Les objectifs pédagogiques :

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
- Connaître les règles de base qui s'imposent aux élus
 - Comprendre les différences de rôles entre le maire, les adjoints et les conseillers municipaux

Le Programme :

Le maire

- « Président » du conseil municipal
- Chef de l'exécutif communal
- Chef de l'administration communale
- Agent de l'Etat
- Les pouvoirs de police du maire

Le fonctionnement du conseil municipal

- Les compétences du conseil municipal
- Le rôle des conseillers municipaux
- Les délibérations et leur préparation

Les adjoints et les conseillers municipaux

- La charte de l'élu local
- Les délégations du maire
- L'élu et son activité professionnelle
- La protection sociale des élus

Les risques liés à l'exercice du mandat

- Les différentes formes de corruption
- La gestion de fait
- Les délits non intentionnels

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)
- Sous-préfet pendant 9 ans
 - Conseiller à la DATAR pendant 6 ans
 - Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans

Les points forts de la formation :

Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une double expérience de sous-préfet et de magistrat financier.
Comprendre la nature du rôle respectif du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, leurs obligations, leurs devoirs et les limites de leurs compétences respectives.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Format :

En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité
En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme
A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET

Financement et coût :

(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .

Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :

Collectivité de plus de 50 000 habitants 1750 euros TTC
Collectivité entre 20 000 et 50 000 habitants 1600 euros TTC
Collectivité entre 5 000 et 20 000 habitants 1500 euros TTC
Collectivité de moins de 2000 habitants 1 400 euros TTC

(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Xavier GIVELET

Résultats depuis septembre 2021 : Mise à jour régulière des résultats sur notre site internet